CGT EDUC'ACTION
ACADEMIE
DE TOULOUSE
7, PLACE DU FER
A CHEVAL
31300 TOULOUSE

CANDIDAT-E

A

LA HORS CLASSE

Peuvent accéder à la hors-classe de leur corps, tous les agents de classe normale ayant au moins 2 ans d'ancienneté dans le 9ème échelon de la classe normale au 31 août 2018. Les personnels avaient jusqu'au 27 avril pour renseigner et compléter leur dossier sur "Iprof". Nous t'invitons à remplir cette fiche syndicale et à nous la renvoyer afin de permettre aux élu-e-s CGT de vérifier le bon traitement de ton dossier et de t'informer du résultat. Retourne-nous ce document complété **avant le 12 juin** en privilégiant l'envoi par courriel : eluscgteductoul@gmail.com

Informations personnelles

Nom : Prénom :

Date de naissance : Situation familiale :

Adresse personnelle :

Code Postal : Ville :

Courriel :

Téléphone : Mobile :

Situation de carrière

Corps (PLP, Certifiés, PEPS, ...): ..... Discipline : .....

Etablissement d'exercice :
.....

Au cours de ma carrière, j'ai exercé en Education prioritaire Oui □ Non □
Durée……

Date d'entrée dans le corps (classe normale) : .....

Echelon au 31/08/2018 : ..... Ancienneté dans l'échelon au 31/08/2018 : .....

Dernière note pédagogique : sur 60 Date de la dernière inspection : / /

Dernière note administrative : sur 40 NOTE GLOBALE : sur 100

Les notes prises en compte sont celles attribuées au 31 août 2016

Les CAPA sont prévues :

-pour les CPE : le jeudi 7 juin 2018

-pour les professeurs d'EPS : le vendredi 8 juin 2018

-pour les professeurs certifiés : le mercredi 13 juin 2018

-pour les professeurs PLP : le jeudi 14 juin 2018

Critères du Barème

1. **Ancienneté de l'agent dans la plage d'appel**
2. **L'appréciation de la valeur professionnelle de l'agent mise par la Rectrice.**

Celle-ci correspond à l'un des quatre degrés suivants : Excellent ; Très satisfaisant ; Satisfaisant ; A consolider.
Pour la campagne 2018, L'appréciation est formulée à partir de la notation (arrêtée au 31 août 2016) et des avis rendus par les chefs d'établissement et les inspecteurs en termes de :
Très satisfaisant (limités à 20%); Satisfaisant ou A consolider

Composition du Barème

- Points liés à la valeur professionnelle (appréciation recteur) : maximum 145 points
  - Excellent : 145 points
  - Très satisfaisant : 125 points
  - Satisfaisant : 105 points
  - A consolider : 95 points

- **Points liés à l'ancienneté dans la plage d'appel : maximum 160 points**

La position dans la plage d'appel est valorisée par des points d'ancienneté attribués en fonction de l'ancienneté théorique dans la plage d'appel, calculée sur la base de l'échelon détenu et de l'ancienneté dans l'échelon au **31 août 2018**.

Échelon et ancienneté dans l'échelon au 31 août 2018	9e+2 ans	9e+3 ans	10e+ 0 an	10e+ 1 an	10e+2 ans	10e+3 ans	11e+ 0 an	11e+ 1 an	11e+2 ans	11e+3 ans	11e+4 ans	11e+ 5 ans	11 + 6 ans	11 + 7 ans	11 + 8 ans	11 + 9 ans et plus
Ancienneté dans la plage d'appel	0 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans et plus
Points	0	10	20	30	40	50	60	70	80	100	110	120	130	140	150	160

Calcul de ton Barème

	Très satisfaisant	Satisfaisant	A consolider
Avis chef Etablissement			
Avis chef Inspecteur			

	Excellent	Très satisfaisant	Satisfaisant	A consolider
Appréciation Recteur				
Points				

Ancienneté	
Points	

Points Recteur	+	Points ancienneté	=	Barème